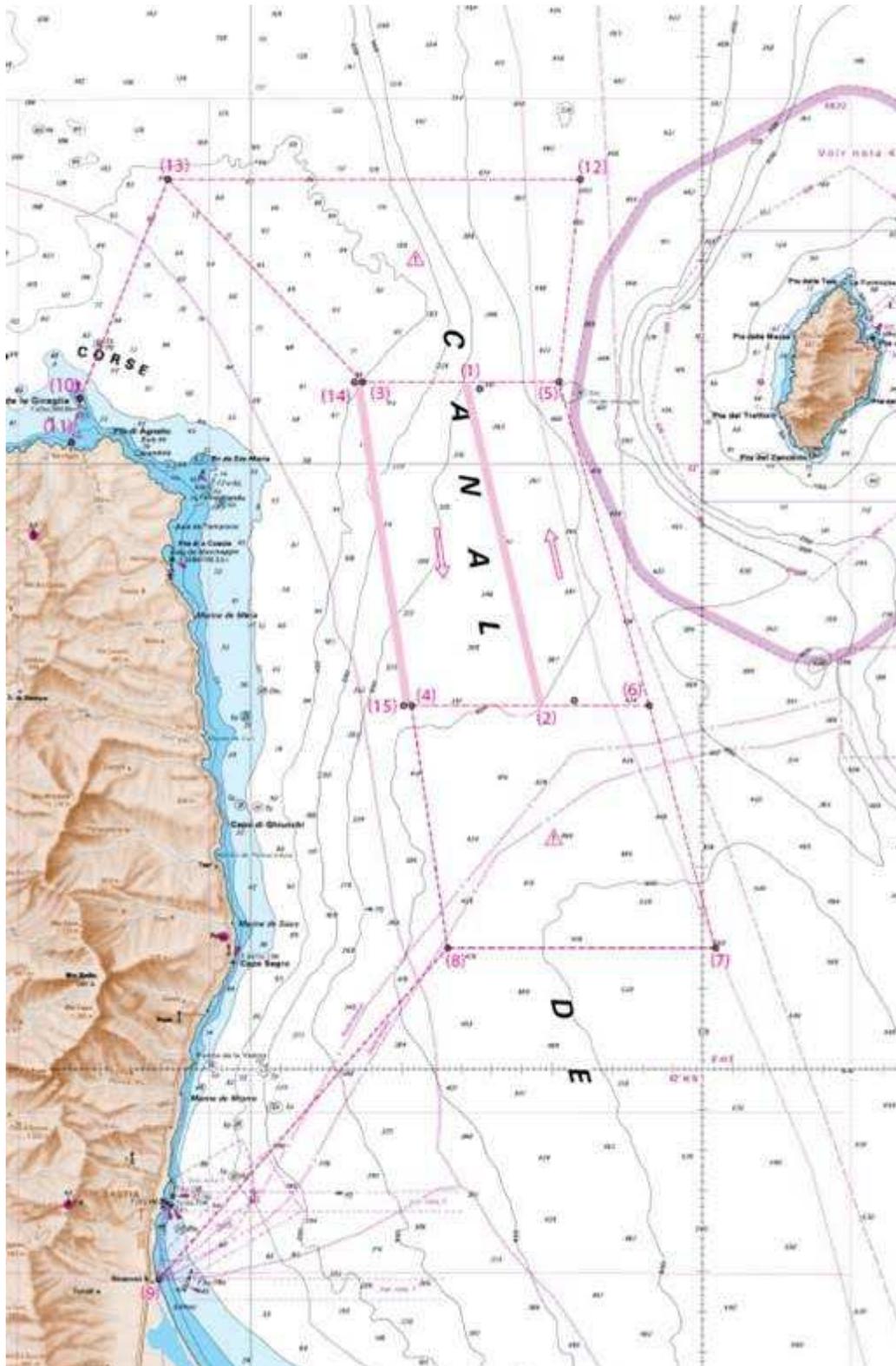


Création du "rail de sécurité maritime" au large de la Corse

Rédigé par Charles Monti le Jeudi 19 Mai 2016 à 19:51 | Modifié le Jeudi 19 Mai 2016 - 20:10

Ségolène Royal a annoncé, jeudi, l'adoption par l'Organisation Maritime Internationale de la création du rail de sécurité maritime au large de la Corse, qu'elle avait demandé il y a un an avec son homologue italien.



Les caractéristiques du système de séparation du trafic.

Le comité de la sécurité maritime de l'OMI a adopté le 16 mai 2016 le « dispositif de séparation de trafic franco-italien » dans le Canal de Corse. Il rend ce dispositif opposable à la communauté internationale avec une entrée en vigueur le 1er décembre 2016. C'est la première création d'un « rail maritime » en France depuis 30 ans a annoncé, jeudi en fin de journée, le ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer.

Une décision appréciée par Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat, quia déclaré à ce propos: « *cette longue négociation de 18 mois qui a permis d'arriver à ce résultat est un succès pour l'amélioration de la sécurité maritime et la protection de l'environnement marin et littoral et particulièrement pour la Corse et ses espaces remarquables qui doivent faire l'objet d'une haute protection* ».

Après les mesures prises dans les Bouches de Bonifacio au titre du statut de zone maritime particulièrement protégée, les initiatives liées à l'accord Ramoge (entre la France, l'Italie et Monaco concernant l'intervention en mer en cas de catastrophe de pollution), la mise en place du sanctuaire « Pelagos » s'agissant de la protection des cétacés, la création prochaine du parc naturel marin du Cap Corse, l'instauration des zones Natura 2000 en mer, ce « rail maritime » constitue une avancée concrète répondant aux engagements pris par la Ministre et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan pour sauver la Méditerranée lancé par Ségolène Royal.

"Cette avancée, malgré les réticences de ceux qui sont peu favorables par principe à la régulation du trafic maritime, est une reconnaissance internationale de l'initiative franco-italienne lancée il y a une année et qui était l'un des objectifs du dernier sommet franco-italien.

Ces mesures d'organisation de trafic dans le Canal de Corse s'organisent autour d'un dispositif de séparation du trafic de 8 milles nautiques (15km) de long accompagné de deux zones de prudence au Nord et au Sud. Ce dispositif de séparation du trafic est composé d'une voie montante (côté italien) et d'une voie descendante (côté français) et d'une zone de navigation côtière de 5 milles nautiques à partir des côtes corses (9km) qui permettra d'éloigner les cargos au large de la côte dans le dispositif de séparation du trafic, tout en préservant le trafic maritime local en direction ou en provenance du port de Bastia" précise le ministère où Ségolène Royal remerciait "l'ensemble des partenaires, notamment tous ceux qui se sont mobilisés en Corse, qui ont permis le succès de cette démarche."



Le rail maritime avait été évoqué à la préfecture de Haute-Corse au mois de Juillet 2014

Source :
<http://www.corsenetinfos.corsica>